



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 84127

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés d'accès aux soins des personnes connaissant des difficultés financières, notamment au travers du dispositif de la CMU, de base et complémentaire. Pour ces personnes, les dépenses de santé représentent aujourd'hui le premier poste de dépenses « sacrifié », compte tenu du plafond actuellement trop bas pour l'accès à la CMU de base et complémentaire gratuite. Les CCAS sont de plus en plus sollicités pour apporter des aides au paiement des frais de mutuelles, les demandeurs étant aussi maintenant des travailleurs pauvres et des retraités. Les perspectives d'une mobilisation des mutuelles pour contribuer au financement de la perte d'autonomie nécessitent plus que jamais la mise en place de mesures permettant aux plus modestes d'accéder à une couverture complémentaire. Plusieurs mesures pourraient être prises pour améliorer l'accès aux soins des personnes connaissant des difficultés financières et, en particulier, l'extension du bénéfice du tiers payant à l'ensemble des bénéficiaires de la CMU, de base et complémentaire. En effet, aujourd'hui, seuls les bénéficiaires de la CMU complémentaire y sont éligibles. Compte tenu du fait que cette mesure permettrait d'éviter de nombreux renoncements aux soins, notamment dans le secteur des soins dentaires, elle lui demande quelle suite elle entend y réserver.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84127

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)